

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2025**



Affiché le 18 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize novembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués le 08 novembre 2025, se sont réunis, salle municipale André Vauvert, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

Etaient présents : M. Yves GAUQUELIN, M. Michel LEGRAND, Mme Lenaïc HALLUIN, M. Alain BRILLAND, M. Denis PENVERN M. Alain BALLAY, Mme Catherine FOULON, M. Patrice BOURDIN, Mme Yasmina MAUGER, M. Franck LIENART et Mme Valérie FERRANDI

Absent(e/s) et excusé(e/s) : M. Janick ACHARD, Mme Marlène PORTIER et Mme Camille FERRANDI.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- Approbation du compte-rendu de la séance du 14 Octobre 2025

1°) Délibération n°2025-10-01 : Association « Comité des Fêtes BASLY'MOUV » : demandes de subventions année 2025

2°) Délibération n°2025-10-02 : Site internet de la Mairie « <https://basly.fr/> » - Fin de la maintenance et l'hébergement par DO IN WEB / IMAGE IN France – Choix d'un nouveau prestataire

3°) Délibération n°2025-10-03 : Repas des Aînés et Colis de Fêtes de fin d'année aux habitants âgés de 70 ans et plus : Choix des fournisseurs et rappel des modalités de participation

Questions et informations diverses :

- **Décision du bureau municipal n°2025-06 relative à l'approbation d'un devis de travaux de plomberie**
- **Location du logement 18 Rue du Temple**
- **Projet de création d'une aire de jeux à l'ancienne école maternelle et de remplacement des revêtements de sols dans les bâtiments**
- **Nombre de conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur de Nacre au 22 mars 2026**

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

M. Alain BRILLAND est désigné secrétaire de séance par neuf voix pour.

Arrivée de Madame MAUGER (20:35)

Approbation du compte-rendu de la séance du 14 octobre 2025 :

Monsieur BALLAY demande ce que signifie « que les peupliers autour du terrain de sports vont être élagués en 2026 ».

Monsieur LEGRAND, Maire-Adjoint délégué aux finances, à l'urbanisme, à la voirie et aux travaux explique que les employés et/ou un prestataire extérieur assureront l'élagage avant le

printemps. S'ensuivent des échanges sur la réglementation applicable aux travaux en hauteur, l'utilité de faire passer le « CACES nacelles » aux agents techniques ; idem pour les travaux d'électricité.

Arrivée de Monsieur PENVERN (20:37)

Le compte-rendu est approuvé par dix voix pour.

1°) Délibération n°2025-10-01 : Association « Comité des Fêtes BASLY'MOUV » : demandes de subventions année 2025

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association « Comité des Fêtes BASLY'MOUV » reçu le 7 octobre dernier et relatif à la demande de subvention de fonctionnement annuelle que la Commune lui attribue traditionnellement.

Dans un second temps, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du courriel reçu le 30 octobre 2025 tendant au versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association « Comité des Fêtes BASLY'MOUV » dans la cadre du soutien apporté au Téléthon qu'elle organise cette année encore à Basly.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par onze votes favorables,

DÉCIDE D'ATTRIBUER à l'association « Comité des Fêtes BASLY'MOUV » :

- une subvention annuelle de fonctionnement de 1 000,00 € (mille euros), au titre de l'exercice 2025 ;
- une subvention exceptionnelle de 500,00 € (cinq cent euros) dans le cadre du Téléthon 2025.

DEMANDE à Monsieur le Maire de faire procéder au mandatement des sommes correspondantes (article 6574).

2°) Délibération n°2025-10-02 : Site internet de la Mairie « <https://basly.fr/> » - Fin de la maintenance et l'hébergement par DO IN WEB / IMAGE IN FRANCE – Choix d'un nouveau prestataire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que malgré la signature d'un avenant à effet au 1^{er} janvier 2026, le prestataire DOINWEB – IMAGEINFRANCE a décidé de mettre fin à son activité sites internet et « *à compter du 1er janvier 2026, les services liés à votre site internet (nom de domaine, adresse email, hébergement) ne seront plus maintenus par notre société et vous n'aurez plus d'interlocuteur pour prendre en charge vos demandes liées au site internet. Il est donc important qu'une décision soit prise rapidement pour assurer la continuité de ces services* ».

IMAGEINFRANCE a transmis les coordonnées d'un prestataire en mesure de reprendre la gestion du site internet : hébergement, maintenance corrective et assistance avec mises à jour mineures pour un montant annuel de 450,00 € HT / 540,00 € TTC (cinq cent quarante euros toutes taxes comprises) : M. Tony OHEIX Entrepreneur Individuel 14 Rue de Beaulieu 14000 CAEN.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par onze votes favorables,

VALIDE le devis de M. Tony OHEIX d'un montant de 450,00 € HT / 540,00 € TTC (cinq cent quarante euros toutes taxes comprises) pour l'hébergement et la maintenance annuels du site « <https://basly.fr/> ».

AUTORISE Monsieur le Maire à faire procéder au mandatement de (s / la) facture (s) correspondante (s).

3°) Délibération n°2025-10-03 : Repas des Aînés et Colis de Fêtes de fin d'année aux habitants âgés de 70 ans et plus : Choix des fournisseurs et rappel des modalités de

participation

Monsieur le Maire demande à Madame HALLUIN, Maire-Adjoint déléguée aux affaires sociales et scolaires, de présenter au Conseil Municipal les propositions de la Commission Communale d'Action Sociale pour l'organisation du Repas des Aînés et la remise des Colis de Fêtes de fin d'année.

Madame HALLUIN rappelle que les invitations au Repas dit des Anciens sont adressées aux personnes de 70 et plus, inscrites sur la liste électorale ou s'étant déclarées à la mairie.

Les colis de Noël sont offerts aux personnes de 70 ans et plus, couples ou individuel (le), ne pouvant ou ne souhaitant pas assister au repas.

Madame HALLUIN indique que la Commission s'est interrogée sur la participation à demander pour le repas aux couples dans lesquels une personne a moins de 70 ans et auxquels une invitation est envoyée.

Madame HALLUIN précise que le repas sera organisé cette année le dimanche 14 décembre à partir de 12 heures dans les locaux de l'ancienne école maternelle ; la Commission d'action sociale propose de faire appel au même traiteur que les années précédentes (M. Christophe DESLOGES).

Le devis est en cours de préparation.

La Commission propose également, pour les « Colis de Noël », de retenir l'épicerie fine « L'Armoire Gourmande – Nan Green » (déjà retenue en 2023 et 2024) qui propose cette année le colis pour les couples à 35,80 € TTC et le colis pour les personnes individuelles à 26,89 € TTC.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par neuf votes favorables / 1 vote contre (M. Patrice BOURDIN) et une abstention,

DÉCIDE que les invitations pour le repas seront envoyées, comme par les années passées, aux personnes de 70 ans et plus, conjoint(e) compris(e) sans condition d'âge ;

VALIDE le devis de M. Christophe DESLOGES d'un montant de 42,80 € HT / 42,80 € TTC (euros toutes taxes comprises par couvert) pour la préparation et la fourniture du repas des Aînés du dimanche 14 décembre 2025 ;

VALIDE le devis de L'ARMOIRE GOURMANDE – NAN GREEN d'un montant de 26,89 € HT / 26,89 € TTC (vingt-six euros et quatre-vingt-neuf centimes toutes taxes comprises) par colis individuel et 35,80 € HT / 35,80 € TTC (trente-cinq euros et quatre-vingt centimes toutes taxes comprises) par colis couple pour la fourniture des Colis de fêtes de fin d'année 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire procéder au mandatement des factures correspondantes.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

■ Décision du bureau municipal n° 2025-06 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Bureau (Maire et Adjoints) l'a autorisé à signer le devis n° DEV-2025-0102 de l'Entreprise BASLY Thibault pour le remplacement du chauffe-eau et la réparation des sanitaires dans l'ancienne école maternelle d'un montant de 1 834,85 € HT / 2 201,82 € TTC (deux mille deux cent un euros et quatre-vingt-deux centimes toutes taxes comprises).

L'agenda de cet artisan ne lui permettait de réaliser ces travaux qu'avant le 10 novembre 2025. Les installations pourront être utilisées normalement dans le cadre des « Marché de Noël / Téléthon / Repas des Anciens et Arbre de Noël » de la fin de l'année.

■ Logement 18 Rue du Temple libre à la location au 1^{er} novembre 2025 :

Monsieur LEGRAND informe le Conseil que les diagnostics de performance énergétique, gaz et électricité ont enfin pu être réalisés. La remise à la location sera publiée avec ces informations obligatoires.

Des travaux d'isolation des combles perdus et des façades sont à faire chiffrer dès que possible.

■ Projet de création d'une aire de jeux à l'ancienne école maternelle et de remplacement des revêtements de sols dans les bâtiments

Madame HALLUIN, Maire-Adjoint déléguée aux affaires sociales et scolaires, explique qu'un plan de financement (dépenses / recettes) sera présenté au Conseil municipal lors de la prochaine séance et que celui-ci devrait intégrer la pose de sols neufs dans les locaux de l'ancienne école.

■ Nombre de conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur de Nacre au 22 mars 2026

Le Conseil municipal prend acte de cette nouvelle composition.

■ Vœux de la Municipalité :

Monsieur le Maire fait état des dernières contraintes d'agenda qui lui ont été relayées et propose de décaler la cérémonie des Vœux au vendredi 9 janvier 2025 à 19 heures à l'ancienne école.

■ Installations des décorations :

Monsieur BRILLAND, Maire-Adjoint délégué aux animations, aux associations et à la communication, informe le Conseil municipal que la décoration de l'école sera réalisée à partir de la mi-décembre.

■ Supports à vélos :

Monsieur LIENART pose la question de l'installation de parking ou garages à vélos devant la Mairie et la salle André Vauvert. Monsieur LEGRAND lui confirme que ces questions pourront trouver réponse en Commission Voirie-Travaux.

■ Inauguration des financements de la Communauté de communes :

Monsieur BOURDIN souhaite connaître les modalités d'établissement des listes d'invitation aux cérémonies d'inauguration des équipements portés par la Communauté de Communes. Monsieur LEGRAND confirme que ces listes sont volontairement restreintes aux principaux financeurs et décideurs, pour des raisons de gestion de proximité.

■ Locaux du personnel technique :

Monsieur LEGRAND revient sur la visite des locaux de l'ancienne cantine et des possibilités de convertir une partie de ce bâtiment préfabriqué en vestiaires pour le personnel technique.

S'ensuivent des échanges sur les travaux de reconversion du site de l'ancienne école.

■ Travaux de voirie Route de Courseulles :

Des questions sont posées sur les marquages au sol qui viennent d'être réalisés. Leur mise en œuvre n'est effectivement pas terminée. Le carrefour des routes de Courseulles et de Douvres-la-Délivrande reste dangereux avec une visibilité limitée, la question de l'installation d'un miroir réfléchissant pourrait être réexaminée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser la prochaine séance le jeudi 11 décembre 2025 à 20 heures 30, salle André Vauvert.

La séance est levée à 22 heures 35 minutes.